S'enrichir l'esprit, toute la vie

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Rapport annuel 2005

Le rapport annuel de 2005 rend hommage aux enseignantes et enseignants de la province qui, par le perfectionnement professionnel, améliorent leur exercice pour que leur enseignement demeure enrichissant, pertinent et éloquent.

S’enrichir l’esprit, toute la vie

2 Coup d’œil sur l’Ordre

4 Mot de la présidente

6 Message du registrateur

9 Mandat de l’Ordre

10 Conseil de l’Ordre

11 Engagement envers l’excellence

15 Normes pour un enseignement efficace

19 Insuffler l’excellence

21 Interjeter appel des décisions de l’Ordre

24 Des personnes compétentes pour un milieu d’apprentissage sécuritaire

27 Situation financière en 2005

30 Rapport des vérificateurs

36 Statistiques de 2005

En couverture :

Patricia Olivier-Martin

Membre depuis 1997, Patricia Olivier-Martin enseigne la 1re année en immersion française à l’école élémentaire publique Withrow Avenue de Toronto. Elle participe à maintes activités de perfectionnement professionnel touchant à l’éducation de l’enfance en difficulté, aux nouvelles technologies des communications et aux compétences linguistiques et mathématiques. Elle a aussi reçu la formation du programme Tribes, une méthode de développement de la conscience communautaire pour créer un environnement positif à l’école et améliorer le comportement et l’apprentissage.

«Plus j’enseigne, plus j’apprends. Plus j’apprends, plus je prends conscience de tout ce que j’ai besoin de savoir. Mon perfectionnement professionnel est important parce qu’il me permet de répondre à toutes les questions qui jaillissent d’un monde en évolution et certainement à devenir une meilleure enseignante.»

Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directeurs d'école, les directeurs adjoints, les agents de supervision et les directeurs de l'éducation, hommes et femmes, doivent aussi être membres pour occuper leur poste.

Mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. L'Ordre s'occupe d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie; de délivrer, suspendre ou annuler les cartes de compétence; d'agréer les programmes et cours de formation à l'enseignement, et de prévoir la formation continue des membres; de recevoir les plaintes déposées contre eux et de faire enquête sur ces plaintes. L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres, responsabilité dont il s'acquitte principalement par le biais de son site **www.oeeo.ca** et de son rapport annuel.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre doit d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Ses politiques et initiatives ont pour but de favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie. Grâce au site web de l'Ordre, le public a accès au tableau des membres où il peut prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Il peut notamment assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et le site web un sommaire de chaque audience ainsi que la décision prise.

Notre gestion

L'Ordre est dirigé par un conseil de 31 membres dont 17 sont membres de l'Ordre élus par leurs collègues. Les membres sont élus pour trois ans. Ils représentent l'ensemble des conseils catholiques et publics de langues française et anglaise, ainsi que les paliers élémentaire et secondaire de la province. Au total, 14 membres du conseil sont nommés par le gouvernement provincial pendant trois ans au plus. Or, comme certains membres nommés sont d'anciens enseignants ou administrateurs, environ les deux tiers du conseil sont aussi membres de l'Ordre. Le conseil se réunit quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

Nos membres

La plupart des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants. Directeurs d'école, directeurs adjoints, agents de supervision et directeurs de l'éducation, hommes et femmes, doivent tous détenir une carte de compétence pour occuper leur poste. Par conséquent, ils sont aussi membres de l'Ordre. Nos membres travaillent au sein des facultés d'éducation, du ministère de l'Éducation, des fédérations d'enseignants, de l'Ordre, des écoles privées et d'autres établissements d'enseignement. Certains travaillent ailleurs au Canada et dans le monde. En 2005, l'Ordre comptait 200 410 membres.

Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, qui sont fournies dans notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans notre revue trimestrielle *Pour parler profession.* Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de pression et d'autres provinces au Canada se tournent de plus en plus vers l'Ordre pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, et le statut des universités et des programmes de formation à l'enseignement partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario s'explique par la richesse et l'étendue des connaissances et des expériences des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les enseignants et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignants et les associations professionnelles pour recenser les problèmes qui existent et les résoudre. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui intéressent la profession enseignante.

Mot de la présidente

Marilyn A. Laframboise

Présidente du conseil

Cette année, le rapport annuel rend hommage aux enseignantes et enseignants qui, par le perfectionnement professionnel, améliorent leur exercice pour que leur enseignement demeure enrichissant, pertinent et éloquent.

La passion de l'apprentissage la vie durant est à la base de cette profession, et le personnel enseignant en fait foi en prenant part à des activités de perfectionnement professionnel après les classes, en jouant le rôle de mentor auprès des recrues, en participant à des conférences, en se familiarisant avec de nouvelles stratégies en éducation de l'enfance en difficulté, en histoire ou en technologie.

Moi-même enseignante titulaire depuis plus de 20 ans, je sais pertinemment que la réussite dépend en grande partie des nouvelles techniques. Les besoins des élèves sont multiples et changeants, et il est essentiel d'innover en classe.

C'est pourquoi je crois que le programme d'insertion professionnelle permettra aux nouveaux venus d'acquérir les compétences et l'assurance voulues.

Vers la fin de l'année, le ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, a annoncé que septembre 2006 était la date visée pour instaurer le programme d'insertion professionnelle dans tous les conseils scolaires. Ce projet a vu le jour à la suite de la suspension du Test d'entrée à la profession enseignante de l'Ontario en 2004.

Le programme proposé reflète les recommandations que l'Ordre avait présentées au gouvernement deux années auparavant dans son énoncé de politique intitulé *Insertion professionnelle des nouveaux enseignants : grandir dans la profession.*

À cette époque, l'Ordre avait suggéré que le gouvernement finance un programme de soutien obligatoire de deux ans pour les recrues des conseils scolaires de la province.

En 2005, le personnel de l'Ordre et celui du ministère de l'Éducation ont conçu une solution temporaire qui permettra aux enseignantes et enseignants d'obtenir l'autorisation d'enseigner sans avoir passé un test d'entrée à la profession. Cette mesure sera en vigueur jusqu'à ce que l'Assemblée législative modifie la législation provinciale en vertu de laquelle tout nouveau membre de la profession doit réussir une évaluation pour recevoir une carte de compétence permanente.

La passion de l'apprentissage la vie durant

est à la base de cette profession

En 2003, M. Kennedy avait annoncé son intention de modifier la régie de l'Ordre. Après avoir mené des séances de consultation auprès de nos membres, de nos partenaires en éducation et du public, le conseil de l'Ordre a recommandé au Ministère d'accroître le nombre de sièges au conseil, dont le nombre de postes élus et de représentants francophones.

Afin de disposer de suffisamment de temps pour présenter une nouvelle loi qui modifierait la régie de l'Ordre, le ministre a demandé que le conseil prolonge de six mois le mandat des membres élus. En septembre, le conseil a accepté cette requête, ce qui signifie que les élections prévues pour avril 2006 se tiendront en octobre.

Dans un autre ordre d'idées, la Fondation de l'Ordre a remis la troisième Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson à Gillian Lamoureux, une étudiante en enseignement de l'Université Queen's de Kingston.

Gillian a été mentor et tutrice bénévole auprès d'élèves de l'élémentaire ayant des difficultés en lecture et en écriture, et a fait du bénévolat auprès de la Société d'aide à l'enfance de Kingston. Elle a aussi occupé un emploi d'été à titre de conseillère auprès d'enfants de neuf à douze ans au camp Tim Horton Children's Foundation à Campbellsville (Kentucky). Nous sommes fiers de souligner l'excellence de cette future enseignante.

Je tiens à remercier les membres du conseil, le personnel de l'Ordre et les intervenantes et intervenants qui, grâce à leur engagement et à leur dévouement, ont contribué au professionnalisme de nos membres et à l'apprentissage des élèves.

En 2005, nous avons pu poursuivre notre objectif, soit de réglementer la profession enseignante – profession noble s'il en est une – dans l'intérêt du public.

Continuons de collaborer pour faire en sorte que les connaissances et le professionnalisme des personnes qui éduquent nos enfants soient exemplaires.

Message du registrateur

W. Douglas Wilson

Registrateur et chef de la direction

L'amour de l'enseignement, la volonté d'améliorer l'exercice de la profession et l'engagement envers l'apprentissage des élèves nourrissent la passion que les enseignantes et enseignants vouent à l'apprentissage continu. Plus que jamais, nos membres suivent les cours menant à des qualifications additionnelles que nous agréons, améliorant sans cesse les connaissances et les compétences requises pour aider leurs élèves à apprendre et à évoluer.

En 2005, nous nous sommes penchés sur des questions relatives aux exigences de certification, à la disponibilité du personnel enseignant, au manque d'intérêt pour les postes de leadership, aux normes de la profession enseignante et aux qualifications requises pour l'exercer.

Le nombre de membres a continué de croître tout au long de l'année en raison des 3 260 enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui se sont inscrits à l'Ordre. Le 31 décembre 2005, nous comptions 200 410 membres en règle.

Nous avons entrepris deux révisions de grande envergure sur des questions fondamentales pour la profession : les qualifications requises pour enseigner et les normes d'exercice et de déontologie.

Près de 2 000 membres de l'Ordre et du public de partout dans la province nous ont donné leur avis sur ce que les normes de la profession devraient être, lors de réunions et par l'entremise de notre site web, du courrier, de questionnaires et de groupes de discussion.

Nous nous sommes efforcés de représenter un large éventail d'opinions dans notre nouvelle ébauche, dont la version finale sera présentée au conseil.

Je trouve particulièrement gratifiant de constater l'enthousiasme et le professionnalisme avec lesquels nos membres nous transmettent leur opinion.

Quelques centaines de membres de plus ont participé à notre révision du règlement sur les qualifications requises pour enseigner, lequel fait état des compétences et des connaissances nécessaires pour enseigner efficacement. Nous avons entrepris cette révision pour faire en sorte que la profession subvienne aux besoins des élèves de demain.

Nous avons réparti la révision en trois volets : formation à l'enseignement, qualifications additionnelles (y compris qualifications de directeur d'école et d'agent de supervision), et secteurs spécialisés comme les études technologiques, et l'enseignement aux élèves autochtones et aux sourds.

Le conseil formulera les recommandations qui seront transmises au ministère de l'Éducation.

En 2005, quatrième année d'une étude quinquennale sur la transition à

Nos membres peuvent communiquer avec d'autres par l'entremise d'Espace enseignant

l'enseignement, nous avons interrogé les diplômés de 2001 à 2004 pour savoir quelles avaient été leurs premières expériences. Cette étude, que le Ministère s'est engagé à financer à raison de 50 000 $ par année pendant cinq ans, s'inscrit dans le cadre d'initiatives destinées à mieux comprendre ce à quoi font face nos nouveaux membres. Nous avons ainsi appris qu'en 2005, ils ont eu davantage de difficulté à obtenir un poste permanent ou à temps plein que les diplômés des années précédentes.

Nos données révèlent une augmentation du nombre de nouveaux membres qualifiés et un retour à un plus faible taux de départs à la retraite. Ces deux facteurs ont contribué à contrecarrer la pénurie d'enseignantes et d'enseignants que nous avions annoncée au public il y a huit ans.

Toutefois, l'étude montre aussi qu'il y a toujours une pénurie de personnel qualifié dans les systèmes scolaires de langue française, ainsi que pour enseigner certaines matières spécialisées comme le français langue seconde, la physique, la chimie, les mathématiques, les études commerciales et les études technologiques.

Gerard Kennedy, ministre de l'Éducation, s'est adressé au conseil en mars et en juin pour l'informer sur le remplacement du Test d'entrée à la profession enseignante de l'Ontario. En juin, il a suggéré au conseil d'améliorer la communication entre l'Ordre et le public. «Une conception claire de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'éducation financée par les fonds publics et des autres systèmes d'éducation ici représentés est absolument essentielle», a déclaré le ministre.

Nous avons continué de voir à ce que nos publications aient un aspect professionnel, qu'elles soient cohérentes et de qualité supérieure. Nous avons mis davantage de ressources électroniques à la disposition de nos membres afin de réduire les coûts et d'améliorer nos services. En septembre, nous avons lancé notre nouveau site web, mieux adapté aux besoins de nos internautes. Nos membres et le public peuvent rapidement trouver de l'information sur nos services, sur le perfectionnement professionnel, ainsi que sur les exigences scolaires et professionnelles requises pour enseigner dans la province.

Une section du site s'adresse particulièrement aux enseignantes et enseignants formés à l'étranger, tandis qu'une nouvelle section est destinée aux médias.

Nous offrons davantage de services dans la Section réservée aux membres. Ainsi, nos membres disposent-ils maintenant d'encore plus de façons de consulter leur dossier. En tout temps, de l'école ou du domicile, nos membres peuvent également communiquer avec d'autres membres grâce au nouveau réseau Espace enseignant.

Ce service vise à aider les personnes formées à l'étranger à établir des liens professionnels en Ontario, à trouver un emploi, à s'informer sur la gestion de classe et à repérer des ressources, pour ne citer que quelques exemples. Nous invitons également tous nos nouveaux membres à tisser des liens avec des membres chevronnés par l'entremise d'Espace enseignant.

Le dialogue est primordial pour améliorer sans cesse l'exercice de la profession enseignante au chapitre de la réglementation et trouver des solutions astucieuses aux problèmes communs.

Nous persistons à chercher des façons d'encourager nos membres à se parler, à nous parler et à parler au public.

En ce qui a trait au conseil de l'Ordre, Tim Price de London, membre du public nommé au conseil, a démissionné en 2005.

D'autres membres du public nommés au conseil par le gouvernement ont quitté leurs fonctions : Pat Daly et Ernie Checkeris (six ans de service chacun); Janet Cornwall, Martin Kings et Elayne McDermid (cinq ans de service chacun); Karen Mitchell (huit ans de service) et Lila Mae (Lou) Watson (deux ans de service).

Ils ont été remplacés par Don Watson de Thunder Bay, Gail Lilley de Toronto, Amin Saab de London, Gabrielle Blais d'Ottawa, Garry Humphreys de Peterborough, Andrew Kane de Thunder Bay, Lynne Mastin de Sudbury, Pauline Smart de Cloyne et Eileen Walker d'Hamilton.

Harry Mulvale, membre élu du conseil dans la catégorie Conseils catholiques de langue anglaise – secondaire, a démissionné en 2005. Il a été remplacé par Nick Forte de l'école secondaire John Paul II de London. Rick Victor, membre élu dans la catégorie Directrice ou directeur d'école / directrice adjointe ou directeur adjoint, a aussi démissionné. Il a été remplacé par Brian Rivait, puis par Howard Ramcharan de l'école publique Parkdale de Toronto.

Michael Salvatori a pris la tête de la Division des services aux membres et Lise Roy-Kolbusz a été nommée coordonnatrice de la nouvelle Division des services en français. L'Ordre a mis en œuvre divers projets pour améliorer la communication avec les membres de la communauté franco-ontarienne.

J'aimerais conclure en exprimant mon appréciation aux membres du conseil et au personnel de l'Ordre qui se préoccupent de réglementer la profession enseignante de l'Ontario dans l'intérêt du public.

Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir les critères d'inscription à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que la carte nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, notamment la carte de compétence d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.

Conseil de l'Ordre

au 31 décembre 2005

Membres élus

Tous les membres élus du conseil sont membres de l'Ordre.

1er rang : Paul Brazeau, Don Cattani, Ted Coulson, Suzanne De Froy, Rosemary Fontaine, Nick Forte, Gord Hough

2e rang : Nancy Hutcheson, Marilyn A. Laframboise (présidente), Iain Munro, Janet Ouellette, Elizabeth Papadopoulos, Jennifer Pitt, Howard Ramcharan

3e rang : Jacques Tremblay, Anne Vinet-Roy, Hilda Watkins

Membres nommés

*Membres nommés du conseil qui sont également membres de l'Ordre.

1er rang : Gabrielle Blais, Normand Fortin, Garry Humphreys, Andrew Kane, Anne Marie Levesque, Gail Lilley, Lynne Mastin

2e rang : Bill Matheson, Amin Saab, Patrick Slack*, Pauline Smart, Eileen Walker, Don Watson

W. Douglas Wilson
Registrateur et chef
de la direction

Engagement envers l'excellence

Comité exécutif, comité de rédaction

En 2005, le comité exécutif était composé de la présidente et de la vice-présidente du conseil, ainsi que des présidentes et présidents des comités d'aptitude professionnelle, de discipline, d'appel des inscriptions, des normes d'exercice de la profession et d'éducation, des finances et d'agrément, et de deux représentants du public. Ces membres font profiter les comités de leurs nombreuses années d'expérience acquise en enseignement, en administration, en affaires, en droit et en services sociaux.

Le comité exécutif dirige les activités quotidiennes de l'Ordre entre les réunions du conseil. Il prend les décisions, fait les recommandations qui relèvent de son mandat et rend compte de ses activités au conseil.

Responsable d'examiner les rapports des comités du conseil, des comités spéciaux et des sous-comités, il a notamment passé en revue en 2005 le rapport du comité spécial au sujet du congé professionnel pour la présidente et la vice-présidente du conseil, et a présenté ses recommandations au conseil.

Le comité exécutif a aussi guidé le conseil sur diverses initiatives, y compris la demande du ministre de l'Éducation de prolonger de six mois le mandat du conseil et la révision du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

Il a examiné les points à l'étude avant de présenter son rapport au conseil et de faire les recommandations nécessaires. En 2005, le comité s'est penché sur l'autorité des comités dans le cadre de leurs mandats respectifs vis-à-vis du conseil et a examiné un rapport sur une campagne visant à rehausser l'image de la profession auprès du public.

Le comité exécutif a aussi nommé des membres pour combler des postes vacants au sein de comités et a nommé à deux reprises une personne chargée de faire enquête sur les plaintes de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude.

Il a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registrateur de suspendre une carte de compétence s'il est d'avis que les actes ou la conduite du membre exposent ou risquent d'exposer les élèves à un préjudice ou à des blessures. En 2005, le comité exécutif a rendu deux ordonnances provisoires et a renvoyé les affaires au comité de discipline.

En 2005, la présidente du conseil et le registrateur ont poursuivi leurs travaux avec des partenaires en éducation dans le cadre de la Table ronde de partenariat en éducation. L'Ordre participe à chacune des quatre tables rondes qui traitent de l'éducation de l'enfance en difficulté, des compétences linguistiques et mathématiques, de l'apprentissage jusqu'à 18 ans et de la réussite des élèves, et du perfectionnement professionnel.

Comité exécutif

Marilyn A. Laframboise (présidente)

Nancy Hutcheson (vice-présidente)

Don Cattani (président du comité d'aptitude professionnelle) (à partir de juin)

Ted Coulson (président du comité de discipline)

Patrick Daly (président du comité des finances) (jusqu'en avril)

Normand Fortin (président du comité des finances) (à partir de septembre)

Gail Lilley* (à partir de mai)

Harry Mulvale (président du comité d'enquête) (jusqu'en juin)

Iain Munro (président du comité d'agrément) (à partir de juin)

Janet Ouellette (présidente du comité d'appel des inscriptions)

Elizabeth Papadopoulos (présidente du comité d'enquête) (à partir de septembre)

Jennifer Pitt (présidente du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation)

Patrick Slack* (de mai à septembre)

Rick Victor (président du comité d'agrément) (jusqu'en mars)

Lila Mae (Lou) Watson (présidente du comité d'aptitude professionnelle) (jusqu'en avril)

*Deux représentants du public ont été nommés au comité exécutif selon les conditions prescrites par le règlement.

Jason Kandankery

Jason Kandankery a reçu l'autorisation d'enseigner en 2001. Il enseigne les technologies de l'information et des communications aux élèves du jardin d'enfants à la 6e année de l'école publique Queen Victoria de Toronto. Il a suivi divers cours menant à des qualifications additionnelles et participé à des activités de perfectionnement professionnel liées à l'intimidation et à l'équité. Il a récemment reçu la formation First Steps sur les méthodes d'enseignement de la langue orale.

«L'approfondissement des connaissances professionnelles est important car cela me permet de réfléchir à mes méthodes, d'élargir ma compréhension des questions liées à l'éducation et de me garder au courant des nouveautés.»

Comité de rédaction

La revue trimestrielle, *Pour parler profession,* est l'un des nombreux moyens mis à la disposition de nos membres pour les aider à continuer de se perfectionner la vie durant. La revue sert de tribune à des questions pertinentes telles que l'avenir de l'enseignement et de l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et les normes d'exercice.

Tous les membres de l'Ordre ont reçu l'ébauche de la révision des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante avec le numéro de décembre 2005, leur donnant ainsi l'occasion d'examiner le document et de contribuer à sa version finale.

Le comité de rédaction est chargé de l'élaboration d'une politique éditoriale et publicitaire de la revue, dont le tirage est l'un des plus importants en Amérique du Nord pour une revue sur l'enseignement. Le conseil examine les textes présentés pour publication dans des numéros à venir et s'efforce de choisir des articles susceptibles d'intéresser et d'informer tous les membres.

Chaque numéro présente de nouvelles ressources, des sites web utiles pour les enseignants et leurs élèves, et un calendrier des conférences pour permettre aux membres de trouver rapidement des ressources d'apprentissage professionnel.

Les fournisseurs annoncent leurs cours de perfectionnement professionnel et les membres se tiennent au fait des nouveaux développements en éducation grâce aux articles rédigés par des membres du personnel, des collaborateurs et des membres de l'Ordre.

Chaque numéro met en vedette des enseignantes et des enseignants qui se sont démarqués par leurs pratiques exemplaires et qui leur ont valu une notoriété provinciale ou nationale. La revue donne ainsi la possibilité de faire connaître leurs points de vue et de prodiguer des conseils en enseignement.

La section Autoréglementation de la revue témoigne du souci de l'Ordre à travailler dans la transparence. Les membres de la profession et du public peuvent y lire les rapports du conseil et s'informer des activités des divers comités, qu'il s'agisse des rapports sur l'agrément de cours de formation à l'enseignement ou de sommaires des audiences, lesquels jouent un rôle central dans l'autoréglementation de la profession.

Comité de rédaction

Marilyn A. Laframboise (présidente)

Andrew Kane (à partir de juin)

Iain Munro

Patrick Slack

Jacques Tremblay (à partir de février)

Don Watson (jusqu'en juin)

Marc Cadotte

Marc Cadotte a reçu sa carte de compétence en 2002. Il enseigne la 7e et la 8e année à l'école élémentaire l'Héritage de St. Catharines. En plus de s'engager dans différentes activités de perfectionnement professionnel reliées à l'enfance en difficulté et aux compétences linguistiques chez les garçons, il a suivi des cours en compétences mathématiques et en technologies informatiques.

«Les élèves font vite confiance à un enseignant qui travaille en fonction de leurs besoins particuliers. Il est donc primordial que les activités de perfectionnement professionnel fassent partie de notre vie, car notre devoir est de renouveler nos stratégies d'intervention en classe en fonction du style d'apprentissage de chacun de nos élèves.»

Normes pour un enseignement efficace

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les Normes de déontologie de la profession enseignante et les Normes d'exercice de la profession enseignante définissent les buts et les aspirations de la profession.

Les normes ont été élaborées grâce à la participation des membres de l'Ordre et du public, sous l'égide du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Elles décrivent les connaissances, les compétences et les valeurs de la profession.

En 2005, le comité a soutenu le travail de l'Ordre en facilitant l'intégration des normes à la formation à l'enseignement et à l'exercice professionnel, en reformulant les normes à partir des données recueillies lors de consultations, en mettant en œuvre un processus de validation et en contribuant à la formation à l'enseignement et à l'exercice de la profession tant au pays qu'à l'étranger.

Intégration des normes

En 2005, l'Ordre a tenu des ateliers et des groupes d'études d'un bout à l'autre de la province. Cette initiative visait à offrir une tribune aux membres pour qu'ils examinent la façon dont les normes reflètent leur expérience professionnelle. Plus de 2 500 membres ont participé à des ateliers, des séminaires et des présentations de sensibilisation aux normes. Ils ont également pu transmettre leurs observations.

Le personnel de l'Ordre continue d'animer des ateliers de rédaction de cas au cours desquels les enseignantes et enseignants parlent de leur expérience. On y élabore, entre autres, les recueils de cas qui facilitent la mise en œuvre des normes.

En outre, l'Ordre a formé des partenariats de recherche avec divers groupes du domaine de la formation à l'enseignement afin de rédiger des cas en collaboration avec leurs membres. Ils servent au développement du leadership par l'entremise d'une tribune électronique à l'intention des administratrices et administrateurs scolaires de la province et d'ailleurs.

Recueil de cas

En 2005, l'Ordre a rédigé *Des vertes et des pas mûres : Guide de réflexion sur les imprévus de la vie enseignante.*

L'ouvrage constitue une ressource destinée à la formation à l'enseignement et au perfectionnement professionnel. On prépare actuellement un guide de l'enseignant pour soutenir l'utilisation du recueil et approfondir la réflexion sur les cas en établissant un rapport avec les normes d'exercice et de déontologie.

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Jennifer Pitt (présidente)

Suzanne De Froy (vice-présidente)

Ernie Checkeris (jusqu'en avril)

Ted Coulson (à partir de mars)

Garry Humphreys (à partir de juin)

Nancy Hutcheson

Bill Matheson

Karen Mitchell (jusqu'en mai)

Harry Mulvale (jusqu'en juin)

Janet Ouellette (jusqu'en février)

Timothy Price (de juin à octobre)

Patrick Slack (à partir de novembre)

Don Watson

Derek Marshall

Derek Marshall est devenu membre de l'Ordre en 1997. Il enseigne l'informatique à la 7e et à la 8e année, et est responsable de l'Information and Communications Technology Student Leadership Program, qu'il a mis en œuvre à l'école publique élémentaire et intermédiaire Duke of Connaught de Toronto.

Il participe à divers programmes de perfectionnement professionnel sur la technologie, les compétences linguistiques et le programme-cadre. Il a donné des ateliers en technologie d'animation 3D et en Advanced Filemaker Pro. Il a aussi participé à des projets scolaires tels que Duke Idol (qui reprend l'idée *d'American Idol* et de *Canadian Idol),* les remises des diplômes et la sécurité routière.

«Il est essentiel d'approfondir ses connaissances professionnelles car les percées technologiques et les recherches sur l'apprentissage des élèves nous poussent à continuer à nous enrichir. On ne peut plus compter sur les stratégies qui étaient efficaces il y a 10 ans. Les temps changent et les élèves aussi.»

Trousse d'information sur les normes

Tout au long de l'année, les éducatrices et éducateurs de l'Ontario ont continué à utiliser la trousse d'information sur les normes que l'Ordre a élaborée.

Révision des normes

Le conseil a adopté les normes d'exercice et de déontologie en 1999. En 2000, il a décidé que les normes seraient révisées après cinq ans pour qu'elles restent pertinentes.

Des milliers de personnes ont participé à cette révision de deux ans qui a mené à des changements importants, particulièrement au chapitre des normes de déontologie.

Au moyen de recherches, d'analyses et de consultations, nous avons recueilli de l'information auprès d'hommes et de femmes : enseignants, administrateurs scolaires, parents, représentants de groupes communautaires et d'autres organismes, ainsi que du ministère de l'Éducation. Nous avons aussi consulté les élèves. La recherche a révélé que les participants sont convaincus que l'exercice de la profession à l'heure actuelle doit refléter les normes.

L'Ordre a utilisé divers moyens pour mener sa recherche, dont 35 groupes de discussion sur les normes d'exercice, quatre séances bilingues de validation dans plusieurs villes de l'Ontario et 23 groupes de discussion sur les normes de déontologie animés par les membres de l'Ordre partout dans la province. De plus, un questionnaire publié dans le numéro de décembre 2005 de *Pour parler profession* et affiché dans le site de l'Ordre sollicitait les membres pour qu'ils transmettent leurs observations sur les normes révisées.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation tiendra compte des observations des membres pour finaliser la validation et formuler les recommandations qui seront transmises au conseil en 2006.

Soutenir la profession enseignante à l'échelle internationale

Des éducatrices et éducateurs de l'extérieur de l'Ontario utilisent diverses initiatives de l'Ordre, comme la trousse d'information sur les normes et le recueil de cas. Nous contribuons donc à la formation à l'enseignement ailleurs au Canada et dans d'autres territoires de compétence de langue française et de langue anglaise.

On utilise la trousse d'information dans le cadre de la formation à l'enseignement en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'en Chine, en France, en Israël et aux États-Unis, ce qui prouve que le travail de l'Ordre est pertinent et sert partout où l'on valorise un enseignement de qualité.

Tania Carducci

Membre de l'Ordre depuis 2001, Tania Carducci enseigne les services sociaux aux élèves de l'école secondaire catholique Loretto Abbey de Toronto. Elle prend part à diverses activités de perfectionnement professionnel telles que des conférences sur la Première Guerre mondiale, la législation canadienne et la justice sociale.

«Pour moi, ce sont les élèves qui comptent. Pour profiter au maximum d'un cours, ils doivent être capables d'apprendre grâce à diverses méthodes. J'espère donner vie au programme en classe. Je crois qu'il importe d'enrichir mes propres connaissances afin de rester au fait des changements dans le domaine de l'éducation.»

Insuffler l'excellence

Comité d'agrément

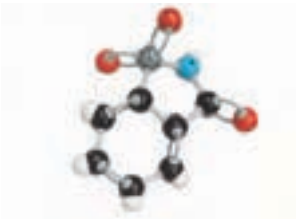

Il existe un lien direct entre la formation des enseignants et l'instruction qu'ils donnent aux élèves.

Nous voulons des personnes compétentes, qualifiées et désireuses de transmettre leur amour de l'apprentissage aux élèves. Une telle qualité d'enseignement repose sur une formation de premier ordre, qui donne une base solide et permet de suivre des cours de formation continue adaptés au programme d'études de l'Ontario.

Le comité d'agrément veille à la qualité des programmes ontariens de baccalauréat en éducation et des cours menant à une qualification additionnelle. Il est chargé de la révision périodique et de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

L'Ordre revoit chaque programme tous les cinq ans aux fins d'agrément afin de s'assurer qu'il répond aux exigences réglementaires. L'Ordre doit également agréer les nouveaux programmes avant l'admission des premiers étudiants.

Sous-comités d'agrément

Un sous-comité composé d'au moins six personnes, dont au moins une nommée par l'établissement qui entend offrir le programme, procède à l'étude de la demande d'agrément. Les membres du sous-comité se rendent sur place, font des entrevues et examinent la documentation pour analyser le cadre conceptuel du programme, l'ensemble de la matière, les méthodes d'évaluation, la dotation en personnel et les stages. La conformité du programme aux normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre fait partie des éléments évalués.

Puisque le nombre de programmes de formation à l'enseignement a augmenté, la charge de travail du comité d'agrément et de ses sous-comités s'est accrue d'autant.

Agrément d'anciens et de nouveaux programmes

En 2005, l'Ordre a renouvelé l'agrément de dix programmes de formation à l'enseignement offerts par l'Université Brock, l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, l'Institut d'études pédagogiques

Comité d'agrément

Iain Munro
(président)
(à partir de juin)

Anne Vinet-Roy
(vice-présidente)
(à partir de septembre)

Paul Brazeau

Suzanne De Froy
(à partir d'avril)

Gord Hough

Anne Marie Levesque

Elayne McDermid
(vice-présidente)
(jusqu'en mai)

Patrick Slack

Rick Victor
(président)
(jusqu'en mars)

Eileen Walker
(à partir de juin)

Don Watson
(à partir de juin)

Lila Mae (Lou) Watson
(jusqu'en avril)

de l'Ontario de l'Université de Toronto, l'Université de Windsor et l'Université Trent.

Le comité a agréé de nouveaux programmes, dont un programme consécutif à temps partiel à l'Université Brock, aux cycles intermédiaire et supérieur. De plus, la faculté d'éducation de l'Université de Windsor offrira un nouveau programme en études technologiques.

Le programme d'été de deux ans de l'Université de Windsor contribuera à répondre à la demande d'enseignants des études technologiques en donnant la possibilité à certaines personnes de choisir l'enseignement comme deuxième carrière.

Qualifications additionnelles

Les cours et programmes menant à une qualification additionnelle sont l'option la plus attrayante de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant de la province. Les membres de l'Ordre ont suivi plus de 30 000 cours en 2005.

La liste de fournisseurs de cours a continué de s'allonger en 2005. Outre les facultés d'éducation et d'autres fournisseurs, des conseils scolaires, des associations de directrices et de directeurs d'école et des fédérations d'enseignantes et d'enseignants offrent désormais ces cours.

Nombre d'entre eux sont disponibles un peu partout dans la province et un plus grand nombre d'utilisateurs ont recours à l'enseignement à distance. L'Ordre a passé en revue quelque 500 demandes d'agrément. En 2005, nous avons accordé l'agrément à Seneca College, le premier collège communautaire sur la liste de fournisseurs.

Interjeter appel des décisions de l'Ordre

Comité d'appel des inscriptions et comité d'appel de l'agrément

Chaque année, l'Ordre donne l'autorisation d'enseigner à plus de 11 000 nouveaux membres. Mais toute personne faisant une demande d'inscription ne répond pas nécessairement aux exigences fixées par la législation ontarienne.

Pour assurer l'impartialité et mériter la confiance du public, l'Ordre permet d'interjeter appel de la décision du registrateur.

Le processus d'agrément est parfois lourd de conséquences pour les particuliers et les établissements. C'est pourquoi l'Ordre leur permet d'interjeter appel de la décision si l'on a refusé d'agréer leur programme de formation.

Comité d'appel des inscriptions

Ce comité entend les appels des personnes qui n'ont pas reçu l'autorisation d'enseigner ou dont la carte de compétence est assortie de conditions.

«Le comité sert de tribune à ceux qui croient que la décision a été prise de façon non éclairée ou que d'autres renseignements doivent être pris en considération, souligne Janet Ouellette, présidente du comité d'appel des inscriptions. Il est important d'offrir un processus d'appel équitable et transparent pour les personnes qui en ont besoin.»

En 2005, le comité a entendu 34 appels, soit 55 de moins que l'année précédente.

En plus des cinq candidatures déclinées parce que les compétences linguistiques n'étaient pas acceptables, six personnes du tableau à la page 23 dont la candidature a été rejetée pour d'autres raisons ne répondaient pas non plus à nos exigences linguistiques.

En 2005, le juge George Thomson a étudié le processus d'appel des organismes de réglementation ontariens. L'Ordre lui a offert les renseignements voulus sur ses procédures. La révision avait comme objectif de proposer un processus d'appel normalisé et indépendant qui rehausserait la confiance du public sur la façon dont les ordres professionnels traitent les demandes d'inscription et s'acquittent de leurs responsabilités.

Dans son rapport sur les modèles de soutien en place à l'intention des professionnels formés à l'étranger, le juge Thomson qualifie le rôle de l'Ordre au sein du programme Enseigner en Ontario comme exemplaire. Ce programme fournit information, aide et conseils aux enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui désirent enseigner en Ontario.

Comité d'appel des inscriptions

Janet Ouellette (présidente)

Ted Coulson (vice-président) (à partir de septembre)

Janet Cornwall (jusqu'en mai)

Normand W. Fortin (jusqu'en octobre)

Bill Matheson (à partir de novembre)

Pauline Smart (à partir de juin)

Jacques Tremblay (à partir de février)

Mébel Valmé

Mébel Valmé a joint les rangs de l'Ordre en 2004. Elle enseigne au jardin d'enfants de l'école élémentaire Carrefour des jeunes à Brampton. En plus de suivre des cours menant à une qualification additionnelle en enfance en difficulté, elle participe à des ateliers et lit des ouvrages sur la gestion de classe, l'évaluation des mathématiques et l'intégration des néo-Canadiens.

«Nous avons de plus en plus de néo-Canadiens dans nos classes. Il est donc essentiel de perfectionner ma pratique pour comprendre leur réalité et adapter mon enseignement à leurs besoins.»

«Nombre des pratiques exemplaires qu'il cite font déjà partie intégrante de notre processus d'appel», soutient Mme Ouellette. Le comité d'appel des inscriptions étudie le rapport et s'assure que l'Ordre continue d'utiliser des pratiques exemplaires.

Comité d'appel de l'agrément

Ce comité entend les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont la candidature a été refusée ou assortie de conditions.

Son rôle est d'assurer que le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel est juste en permettant aux personnes qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision.

En 2005, le comité s'est réuni afin de se préparer à la révision des règlements relatifs à l'agrément, qui sera effectuée par un évaluateur indépendant.

Appels des inscriptions

Motif	Total
Le programme ne correspond pas à une année de cours sur les méthodes pédagogiques	13
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance	5
Le diplôme n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner	2
Ni le diplôme ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner	1
Ne répond pas aux exigences en matière de compétence linguistique	5
Comportement passé inacceptable	1
Appel des conditions assorties à la carte de compétence	1
Autre	6
Total	**34**

Comité d'appel de l'agrément

Elizabeth Papadopoulos (présidente)

Ted Coulson (vice-président)

Janet Cornwall (jusqu'en mai)

Normand W. Fortin

Timothy Price (de juin à octobre)

Amin Saab (à partir de novembre)

Hilda Watkins

Des personnes compétentes pour un milieu d'apprentissage sécuritaire

Comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle

Le comité d'enquête, le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle traitent les plaintes relatives à la conduite ou à l'incompétence des membres de la profession enseignante de la province.

Comité d'enquête

Harry Mulvale (président) (jusqu'en juin)

Elizabeth Papadopoulos (présidente) (à partir de septembre)

Iain Munro (vice-président)

Paul Brazeau

Patrick Daly (jusqu'en avril)

Gord Hough

Garry Humphreys (à partir de juin)

Andrew Kane (à partir de juin)

Elayne McDermid (jusqu'en mai)

Jennifer Pitt

Patrick Slack

Chaque année, l'Ordre reçoit environ 1 500 plaintes du public ou de la profession à l'endroit de ses membres. Près de 75 pour cent des inquiétudes soulevées sont réglées à l'échelle locale.

Sur réception d'une plainte officielle liée à une faute professionnelle, à de l'incompétence ou à de l'incapacité, la Division des enquêtes et des audiences examine le cas en fonction de la décision du comité d'enquête.

En 2005, l'Ordre a enquêté sur 248 plaintes officielles, soit environ 25 pour cent de plus qu'en 2004.

Le personnel de l'Ordre présente au comité les données recueillies lors de l'enquête. Le comité étudie la situation et détermine quelle sera la prochaine étape à suivre.

Le comité d'enquête peut :

- juger qu'une plainte ne porte pas sur une question d'inconduite professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle
- déterminer que la plainte est frivole ou vexatoire ou qu'elle représente un abus de procédure
- recommander que la plainte fasse l'objet d'une audience
- donner un avertissement ou une réprimande au membre
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du Programme de règlement à l'amiable
- adresser la plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

En 2005, le comité d'enquête a adressé 75 cas au comité de discipline et six au comité d'aptitude professionnelle. Trente-deux protocoles d'entente ont été conclus par l'entremise du Programme de règlement à l'amiable.

De son côté, le comité de discipline a mené 44 audiences.

Les audiences disciplinaires sont ouvertes au public et se déroulent devant un panel composé de trois personnes dont des membres élus et nommés au conseil, et parfois des particuliers inscrits au tableau. En 2005, les panels disciplinaires ont révoqué ou annulé 19 cartes de compétence et en ont suspendu deux.

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale et physique du membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles. Ces audiences se font à huis clos. En 2005, le comité a tenu trois audiences.

Programme de règlement à l'amiable

Créé en 1999, le Programme de règlement à l'amiable est une solution de rechange pour régler les plaintes. Une plainte est jugée appropriée pour le programme s'il est possible d'envisager une entente qui protégerait l'intérêt du public et aurait la même portée qu'une audience complète.

Consultation

En 2005, l'Ordre a continué d'instaurer des recommandations qui sont ressorties d'un examen externe mené en 2004. Ainsi a-t-on consolidé les relations avec les intervenants pour mieux faire comprendre le rôle de la Division des enquêtes et des audiences ainsi que le processus de règlement à l'amiable.

Les membres des directions d'école ayant participé à ces ateliers les ont trouvés très utiles. «Les directrices et directeurs d'école ont dit avoir obtenu des données essentielles sur le maintien de la sécurité et de l'harmonie dans les écoles, raconte Nelly Kelders, du Catholic Principals' Council of Ontario. Les ateliers leur ont permis de contourner des situations qui auraient dégénéré en plaintes», ajoute-t-elle.

L'Ordre continue de rencontrer des représentants des directions d'école, des fédérations et d'autres organismes afin d'échanger des renseignements qui aideront les membres à respecter les limites entre enseignants et élèves. Les séances portent sur les questions d'actualité et les stratégies de résolution de plainte.

Comité de discipline

Ted Coulson (président)

Nancy Hutcheson (vice-présidente)

Gabrielle Blais (à partir de juin)

Don Cattani

Ernie Checkeris (jusqu'en avril)

Janet Cornwall (jusqu'en mai)

Rosemary Fontaine

Normand Fortin

Marilyn A. Laframboise

Lynne Mastin (à partir de juin)

Karen Mitchell (jusqu'en mai)

Janet Ouellette

Jacques Tremblay (à partir de février)

Amin Saab

Anne Vinet-Roy

Eileen Walker (à partir de juin)

Lila Mae (Lou) Watson (jusqu'en avril)

Comité d'aptitude professionnelle

Lila Mae (Lou) Watson (présidente) (jusqu'en avril)

Don Cattani (président) (à partir de juin)

Anne Vinet-Roy (vice-présidente) (à partir de juin)

Gabrielle Blais (à partir de juin)

Janet Cornwall (jusqu'en mai)

Rosemary Fontaine

Gail Lilley

Lynne Mastin (à partir de juin)

Janet Ouellette

Origine des plaintes en 2005

	Nombre
Plaintes du registrateur, y compris les avis des conseils scolaires	126
Membres de l'Ordre	25
Membres du public	97
Total	**248**

Nature des plaintes en 2005[1]

Faute professionnelle	**Nombre**
Mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, verbal, psychologique ou affectif	130
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	114
Acte ou omission (honteux, déshonorant ou contraire aux devoirs de la profession)	42
Défaut de respecter les normes de la profession	28
Défaut de surveiller adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	24
Infraction à une loi – aptitude à détenir une carte de compétence	15
Inobservation de la *Loi sur l'éducation*	11
Signature ou délivrance d'un document contenant une déclaration fausse, irrégulière ou trompeuse	10
Infraction à une loi – exposer des élèves à des risques	7
Divulgation inappropriée de renseignements concernant un élève	5
Défaut de tenir les dossiers requis	5
Inobservation de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*	4
Falsification de dossier	3
Mauvais usage d'un nom ne paraissant pas dans le tableau des membres	3
Inobservation de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* ou des règlements administratifs	2
Défaut de collaborer à une enquête menée par l'Ordre	2
Exercice de la profession en état d'ébriété	2
Présentation de faux renseignements ou de faux documents concernant sa compétence professionnelle	1

Incompétence	
Manque de compétence	12
Indifférence pour le bien-être d'un élève	11
Manque de jugement	10
Manque de connaissances	8

Inaptitude	
État mental	3
État physique	3
Total	**408**

Comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	**Nombre**
Plainte hors de la compétence de l'Ordre, frivole, vexatoire ou abus de procédure	69
Question acheminée au comité de discipline	75
Question acheminée au comité d'aptitude professionnelle	6
Question acheminée au comité de discipline par le comité exécutif[2]	2
Question acheminée au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif[2]	0
Question non acheminée	20
Avertissement ou remontrance en personne	0
Avertissement ou remontrance par écrit	8
Plainte réglée à l'amiable	32
Plainte retirée ou abandonnée	31
Total	**243**

Comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	**Nombre**
Révocation	18
Suspension	2
Réprimande	3
Remontrance	1
Counseling	1
Démission et annulation	1
Conditions et limites	4
Annulation de l'avis d'audience	13
Non coupable	1
Total	**44**

Comité d'aptitude professionnelle

Décisions relatives aux plaintes	**Nombre**
Conditions et limites	2
Annulation de l'avis d'audience	1
Total	**3**

Règlement à l'amiable

Ratification d'un protocole d'entente par le comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	**Nombre**
Démission et annulation[3]	4
Avertissement	13
Retraite et promesse de ne plus chercher à se réinscrire	2
Conditions et limites	13
Total	**32**

Ratification d'un protocole d'entente par le comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	**Nombre**
Révocation	4
Suspension	1
Réprimande	0
Remontrance	1
Conditions et limites	3
Annulation de l'avis d'audience	1
Total	**10**

1 Une plainte peut comprendre plus d'une allégation.

2 Les plaintes acheminées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif ne sont pas examinées par le comité d'enquête.

3 L'annulation et la révocation ont pour effet d'empêcher un membre d'obtenir un emploi exigeant le certificat d'inscription à l'Ordre et la carte de compétence.

Situation financière en 2005

Les vérifications et les responsabilités du comité des finances s'étendent sur toute l'année. Le comité rédige périodiquement les plans et rapports budgétaires à court et à long termes, qui font état des dépenses et des revenus par rapport au budget approuvé. Le comité supervise les vérifications, ce qui comprend la préparation des états financiers vérifiés en respectant les meilleures pratiques de publication de l'information financière des organismes sans but lucratif.

Le comité des finances a fixé des objectifs pour que le financement des services soit suffisant, que les frais demeurent raisonnables et pour assurer la stabilité financière de l'Ordre par l'accumulation de réserves.

L'Ordre est principalement financé par la cotisation des membres. Le budget de 2005, préparé en septembre 2004, s'établissait à 24 470 000 $, ce qui a donné lieu à un déficit budgétaire de 2 104 000 $. L'importante diminution des revenus en 2005 provient du fait que la cotisation de 2005 avait été établie à 104 $ par rapport à 139 $ en 2004.

On avait prévu que la cotisation de 104 $ ne suffirait pas à couvrir les coûts d'exploitation et que l'on utiliserait le fonds de réserve pour la stabilisation de la cotisation afin de combler la différence.

Toutefois, le nombre de membres ayant payé leur cotisation de 2005 a atteint 200 749, les classes accueillant sans cesse de nouveaux enseignants. Ainsi, l'Ordre a recruté 5 700 membres de plus que prévu (au 31 décembre 2005, le nombre de membres en règle était de 200 410.) Cette augmentation du nombre d'adhésions associée à une hausse de 15 pour cent du nombre d'enseignants formés à l'étranger et à de fortes recettes publicitaires pour la revue *Pour parler profession / Professionally Speaking* a contribué à un excédent de 705 000 $.

Comité des finances

Patrick Daly
(président)
(jusqu'en avril)

Normand Fortin
(président)
(à partir d'août)

Andrew Kane
(à partir de juin)

Martin Kings
(jusqu'en mai)

Marilyn A. Laframboise

Elizabeth Papadopoulos

Howard Ramcharan
(à partir de juin)

Brian Rivait
(pour avril et mai)

Rick Victor
(jusqu'en mars)

Julie Donner

Julie Donner a reçu l'autorisation d'enseigner en 2004 et enseigne la 1re année à l'école élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau de Toronto. Elle participe à diverses activités de perfectionnement professionnel sur les compétences linguistiques et les centres d'apprentissage qui tiennent compte des différents styles d'apprentissage des élèves.

«Il y a sans cesse de nouvelles découvertes dans le monde de l'éducation et donc de nouvelles stratégies pédagogiques. Je souhaite approfondir mes connaissances sur les différentes approches pédagogiques afin de permettre à tous mes élèves de réussir. En enseignement, l'apprentissage est continu.»

Responsabilité de la transparence financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté dans les pages suivantes.

Rapport des vérificateurs

Le 10 mars 2006

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2005, ainsi que les états consolidés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

États financiers consolidés

Bilan consolidé
Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

	2005 $	2004 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 187	1 772
Placements à court terme, au coût, y compris l'intérêt couru	16 253	14 333
Comptes débiteurs	398	365
	17 838	16 470
Charges reportées – élections	22	87
Immobilisations corporelles (note 3)	5 172	6 343
	23 032	22 900
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 900	3 357
Produits reportés	837	399
	3 737	3 756
Apport reporté pour dépenses en immobilisations	1 331	1 629
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux [note 6 a)]	1 375	1 631
	6 443	7 016
CAPITAUX PROPRES (NOTE 4)		
Investissement en immobilisations corporelles	2 466	3 083
Affectations internes		
Affectation au fonds de roulement	5 056	4 380
Affectation à la stabilisation de la cotisation	6 567	8 171
Affectation à la stabilisation du coût des locaux	2 000	250
Solde non affecté	500	-
	16 589	15 884
	23 032	**22 900**

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

	2005 $	2004 $
PRODUITS		
Cotisations annuelles	20 894	26 900
Autres droits	2 846	2 130
Publicité	850	737
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	298	811
Projets spéciaux	101	40
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	762	472
Intérêts et produits divers	656	602
	26 407	31 692
CHARGES		
Rémunération des salariés	13 267	13 927
Conseil et comités	470	376
Prestation de services aux membres	2 467	2 482
Questions professionnelles	514	532
Enquêtes et audiences	1 914	1 582
Soutien au fonctionnement	4 481	6 044
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	762	472
Amortissement	1 827	2 332
	25 702	27 747
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	705	3 945

Au nom du conseil de l'Ordre,

Marilyn A. Laframboise
Présidente du conseil

W. Douglas Wilson
Registrateur et chef de la direction

État consolidé des capitaux propres
Exercice terminé le 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

		Affectations internes				2005	2004
	Investissement en immobilisations corporelles $ (note 5)	Affectation au fonds de roulement $	Affectation à la stabilisation de la cotisation $	Affectation à la stabilisation du coût des locaux $	Solde non affecté $	Total $	Total $
Solde au début de l'exercice	3 083	4 380	8 171	250	-	15 884	11 939
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	-	-	-	-	705	705	3 945
Investissement – en immobilisations corporelles – après amortissement	(617)	-	-	-	617	-	-
Revirement de la provision pour déficit budgétaire de 2005 au solde non affecté	-	-	(2 104)	-	2 104	-	-
Virements interfonds	-	676	500	1 750	(2 926)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	**2 466**	**5 056**	**6 567**	**2 000**	**500**	**16 589**	**15 884**

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

	2005 $	2004 $
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	705	3 945
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 762	2 267
Amortissement des charges reportées – élections	65	65
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(256)	(266)
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(298)	(811)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(33)	(27)
Comptes créditeurs et charges à payer	(457)	1 005
Produits reportés	438	54
	1 926	6 232
Activités d'investissement		
Achat de placements à court terme, montant net	(1 920)	(4 495)
Achat d'immobilisations corporelles	(591)	(810)
	(2 511)	(5 305)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(585)	927
Encaisse au début de l'exercice	1 772	845
Encaisse à la fin de l'exercice	1 187	1 772

1. MANDAT DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de l'Ordre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent la situation financière de l'Ordre ainsi que celle de la Fondation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario placée sous l'entière responsabilité de l'Ordre. En voici les principaux éléments :

Charges reportées – élections
L'élection du conseil a normalement lieu aux trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties sur la durée du mandat des membres élus.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Ordinateurs	33 1/3 % par année
Mobilier et matériel de bureau	10 % par année
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

L'Ordre évalue son actif à long terme, y compris les immobilisations corporelles, afin de tenir compte de la perte de valeur chaque fois qu'un fait ou qu'un changement de circonstances indique que la valeur comptable nette de l'actif dépasse la valeur recouvrable nette.

Apport reporté pour dépenses en immobilisations
L'apport financier que l'Ordre reçoit de tiers au titre d'immobilisations corporelles est reporté et constaté comme produit selon les mêmes méthodes que pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux
L'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à des baux sur la durée de ceux-ci.

Impôts sur les bénéfices
En tant qu'organisme sans but lucratif, l'Ordre n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfices.

Juste valeur des instruments financiers
La valeur comptable des éléments d'actif et de passif à court terme de l'Ordre se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Estimations
Afin de préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif présentés et sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents des estimations.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2005	2004
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	$	$	$	$
Mobilier	3 708	2 217	1 491	1 761
Matériel de bureau	574	351	223	271
Ordinateurs	4 498	3 604	894	1 193
Améliorations locatives	6 227	3 663	2 564	3 118
	15 007	**9 835**	**5 172**	**6 343**

Les immobilisations corporelles ont été acquises par l'Ordre pour ses bureaux et salles de conférence du 121, rue Bloor Est.

4. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'Ordre comptent cinq composantes. L'investissement en immobilisations corporelles se rapporte aux immobilisations corporelles de l'Ordre qui ne sont pas financées par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux ni par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations. L'affectation au fonds de roulement a été créée par l'Ordre compte tenu de la nécessité d'avoir un fonds pour assurer la continuité du fonctionnement. En outre, l'Ordre a créé une affectation à la stabilisation de la cotisation afin de limiter le risque d'augmentation de la cotisation dans l'avenir immédiat. En 2004, l'Ordre a établi une affectation pour la stabilisation du coût des locaux afin d'accumuler des fonds en prévision de l'échéance de location des locaux, qui est prévue pour 2012. Le solde non affecté des capitaux propres représente les fonds non affectés de l'Ordre. Au 31 décembre 2005, le conseil de l'Ordre a décidé de maintenir le solde non affecté des capitaux propres à 500 000 $, l'affectation pour la stabilisation de la cotisation à 6 567 000 $, l'affectation pour les fonds de roulement à 5 056 000 $ et l'affectation pour la stabilisation du coût des locaux à 2 000 000 $.

5. CAPITAUX PROPRES – INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005 $	2004 $
Immobilisations corporelles	5 172	6 343
Moins		
Somme financée par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(1 331)	(1 629)
Somme financée par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(1 375)	(1 631)
	2 466	**3 083**

6. ENGAGEMENTS

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre trois étages du 121, rue Bloor Est, à Toronto. En plus d'une période sans loyer jusqu'au 30 novembre 1997 (valeur estimative de 615 300 $), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 $, remboursable avec les versements du loyer.

En 2000 et 2001, l'Ordre a loué de l'espace à un étage supplémentaire. En 2005, le bail signé en septembre 1996 a été modifié de sorte à regrouper en un seul bail prenant fin le 30 novembre 2012 la totalité de l'espace des quatre étages.

Les loyers annuels estimatifs, y compris une provision pour les charges de fonctionnement en vertu des baux, s'établissent comme suit :

	$
Exercices se terminant les 31 décembre	
2006	1 889
2007	1 889
2008	1 889
2009	1 889
2010	1 889
2011 et années suivantes	3 623
	13 068

Conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre comptabilise un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortit les avantages incitatifs relatifs aux baux sur la même période.

b) Autres contrats de location-exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	$
Exercices se terminant les 31 décembre	
2006	86
2007	61
2008	50
2009	9
	206

7. PROJET ENSEIGNER EN ONTARIO

Instauré en 2004, Enseigner en Ontario est un projet d'une durée de 18 mois financé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il vise à aider les enseignantes et enseignants formés à l'étranger à obtenir l'autorisation d'enseigner et à décrocher un emploi dans la profession. En 2005, la responsabilité financière du projet a été remise à Citoyenneté et Immigration Canada. Le programme sera également offert jusqu'au 30 avril 2006. Enseigner en Ontario procure aux candidats le soutien nécessaire et les aide à se préparer pour obtenir la certification et à trouver un travail en enseignement qui correspond à leurs aptitudes et à leur formation. L'Ordre est le principal bénéficiaire de l'entente de financement et a formé un partenariat avec Skills for Change, LASI Compétences mondiales et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à l'égard de divers aspects de ce projet. Au 31 décembre 2005, le financement versé en vertu d'Enseigner en Ontario s'élevait à 1 635 400 $. De cette somme, 1 234 647 $ ont été utilisés par l'Ordre et ses partenaires. La portion inutilisée a été incluse aux produits reportés.

8. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre maintient un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses salariés admissibles qui ne sont pas des enseignants. Les enseignants salariés peuvent verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. La charge de l'Ordre au titre du régime de retraite s'est chiffrée à 692 885 $ (692 461 $ en 2004).

9. FONDATION DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

En février 2003, l'Ordre établissait un organisme sans but lucratif afin de reconnaître et de récompenser l'excellence dans la formation à l'enseignement. Au moyen de bourses et de prix, la Fondation entend appuyer la formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement et la croissance professionnelle des enseignants chevronnés. Les bourses accordées grâce à la générosité de donateurs sont versées directement aux personnes choisies en fonction de critères établis par la Fondation.

Tous les ans, en décernant la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson, la Fondation s'engage à offrir une aide financière à de futurs enseignants enthousiastes. Nommée en l'honneur du deuxième registrateur de l'Ordre, la bourse sert à défrayer 2 000 $ des droits de scolarité d'un étudiant inscrit à l'une des facultés d'éducation de la province. En 2005, le total des dons s'est élevé à 2 753 $ et la troisième Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson a été décernée en octobre 2005.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé du comité exécutif et du registrateur de l'Ordre. Les opérations financières sont consolidées dans les états financiers annuels de l'Ordre.

Statistiques de 2005

Ces données sont tirées du tableau des membres, des dossiers financiers et des dossiers du Service d'évaluation de l'Ordre.

ADHÉSION À L'ORDRE

		2005	%	2004	%
Femmes	anglophones	134 706	67,2	129 511	66,9
Femmes	francophones	8 841	4,4	8 617	4,5
		143 547	**71,6**	**138 128**	**71,4**
Hommes	anglophones	53 313	26,6	52 002	26,9
Hommes	francophones	3 092	1,5	2 976	1,5
		56 405	**28,1**	**54 978**	**28,4**
Non déclarés	anglophones	451	0,2	418	0,2
Non déclarés	francophones	7	< 0,01	7	< 0,01
		458	**0,2**	**425**	**0,2**
Total		**200 410***		**193 531**	

*au 31 décembre 2005
(membres en règle et ceux dont la carte de compétence est assortie de conditions)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON L'ÂGE

Âge	Hommes				Femmes				Non déclarés	
	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%	2005	2004
20-30	7 418	3,7	7 327	3,8	28 436	14,1	27 027	13,9	209	226
31-40	15 316	7,6	14 631	7,6	39 131	19,5	36 904	19,1	164	135
41-50	13 857	6,9	13 448	6,9	33 343	16,6	32 601	16,8	71	56
51-60	16 214	8,0	16 517	8,5	36 593	18,2	36 400	8,8	13	8
> 60	3 600	1,8	3 055	1,6	6 044	3,0	5 196	2,7	1	-
Total	**56 405**	**28,1**	**54 978**	**28,4**	**143 547**	**71,6**	**138 128**	**71,3**	**458**	**425**

SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS

	2005	2004
Diplômés de l'Ontario	8 235	7 888
Ailleurs au Canada	565	531
États-Unis	1 663	1 430
Autres pays	1 597	994
Total	**12 060**	**10 843**

AUTRES STATISTIQUES

Appels	34	55
Approbations temporaires	1 356	1 344
Demandes d'ajout de qualifications additionnelles	32 557	33 549
Équivalences de qualifications additionnelles accordées	317	281

Vous pouvez reproduire ce document, entièrement ou en partie. Veuillez mentionner la source : Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006.
Ce rapport annuel est imprimé à l'encre végétale sur papier recyclé après consommation.

Chaque jour, l'Ordre s'acquitte de sa tâche de réglementer la profession enseignante dans l'intérêt du public. Nous sommes responsables auprès du public d'accomplir notre mandat.

Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

121, rue Bloor Est, Toronto ON M4W 3M5 www.oeeo.ca
This document is available in English as *A Lifetime of Learning.*